

		VACANCE DE POSTE	
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Un maître de conférences Section CNU 92-85 et sections connexes	
<u>Date de prise de fonction</u>		<u>Mode de recrutement</u>	
A partir du 01/02/2026		Par voie de délégation à temps plein (réservé aux <i>MCF titulaires</i>)	

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES avec son projet "DiversitÉS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Économie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 3 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouville en province Sud et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Eléments de contexte :

La situation sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie est marquée par un déficit de professionnels de santé, une offre de soins inégalement répartie sur le territoire et de fortes difficultés d'accès aux soins. Ces constats mettent en évidence la nécessité de renforcer substantiellement la formation dans les domaines de la santé, du sanitaire et du social, afin d'accompagner le développement d'un système de santé et d'action sociale adapté aux besoins du territoire.

Afin de répondre à ces enjeux, l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) engage une structuration renforcée de son offre de formation à travers la création d'un **Pôle Santé, Sanitaire et Social (P3S)**. Ce projet vise à coordonner et à harmoniser les formations de santé existantes, tout en développant de nouvelles filières répondant aux besoins émergents. L'UNC, déjà investie depuis plus de vingt ans dans la formation préparatoire aux études de santé, conduit cette démarche en partenariat étroit avec les acteurs locaux, notamment l'IFPSS.

Cette initiative a pour objectif de renforcer la cohérence et la complémentarité entre les différents parcours de formation, de favoriser le développement de nouvelles offres adaptées (telles que le diplôme de technicien de laboratoire médical), et de soutenir la recherche appliquée dans les domaines de la santé et du social.

Afin de coordonner la mise en place du P3S, l'UNC propose le recrutement d'un enseignant-chercheur qui participera activement au développement des sciences infirmières, sanitaires et sociales en Nouvelle-Calédonie, à travers trois missions principales :

- **Pilotage et gestion de la filière sciences infirmières, sanitaires et sociales**, incluant la coordination pédagogique, la participation aux instances locales et le développement de partenariats institutionnels et universitaires
- Le cas échéant, **enseignement et formation** dans le cadre du processus d'universitarisation des formations paramédicales, notamment pour les formations d'infirmier(ère) et d'infirmier(ère) en pratique avancée (IPA)
- **Recherche et innovation en santé**, avec une orientation forte sur les pratiques soignantes, les parcours de santé et les besoins spécifiques du territoire néo-calédonien.

Profil recherché :

Le maître de conférences recruté devra être titulaire d'un **doctorat en sciences** (mention biologie-santé, sciences infirmières, santé publique, sociologie de la santé ou équivalent) et qualifié dans les **sections 92 ou 85 de la CNU** (ou discipline et spécialisation connexes). Une bonne capacité d'adaptation au contexte ultramarin est attendue.

Coordination de la filière P3S :

Dans le cadre de l'universitarisation des filières paramédicales, l'enseignant-chercheur participera à :

- la coordination des activités pédagogiques, administratives de la filière ;
- la liaison avec les partenaires institutionnels (Services et direction de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces, IFPSS, CHT, CHN, CHS, etc.) ;
- la coordination avec les équipes pédagogiques et des formateurs des instituts de formation impliqués ;
- la planification stratégique de l'évolution de la filière en cohérence avec les besoins de santé du territoire ;
- la gestion de projets d'innovation pédagogique, incluant la simulation, la formation numérique et la formation interprofessionnelle.

Activités d'enseignements :

La personne recrutée jouera un rôle clé dans la structuration et la mise en œuvre des enseignements liés aux formations en santé, notamment :

- la participation à la coordination des programmes de formation en soins infirmiers et en pratique avancée
- la contribution à l'intégration des formations de l'IFPSS dans le système universitaire (LMD) ;
- l'enseignement des disciplines intégrées notamment dans les UE de biologie fondamentale et UE d'infectiologie et hygiène ;
- l'encadrement et le suivi de mémoires d'étudiants ;
- la contribution à la mise en œuvre et au développement de méthodes d'apprentissages innovantes.

La personne recrutée participera également aux instances de pilotage pédagogique et aux jurys de formation.

Activités de recherche :

L'enseignant-chercheur sera rattaché au **laboratoire ISEA**. La recherche menée s'inscrira dans les axes suivants, en lien avec la politique scientifique de l'UR ISEA :

- la valorisation de la biodiversité et des savoirs traditionnels associés aux environnements terrestres de la Nouvelle-Calédonie ;
- l'impact des facteurs environnementaux sur la santé (contaminations, antibiorésistances, urbanisation, maladies vectorielles, changement climatique).

D'autres thématiques de recherche potentiellement importantes pour la Nouvelle-Calédonie pourront être explorées, parmi lesquelles :

- le parcours de soins, santé communautaire et prévention dans le contexte du Pacifique Sud ;
- la démographie et l'attractivité des professions de santé en contexte insulaire ;
- l'organisation des soins, l'interprofessionnalité et la qualité de vie au travail des soignants ;
- le développement de la pratique avancée et de l'innovation clinique.

L'enseignant-chercheur retenu développera des projets interdisciplinaires et interinstitutionnels, en partenariat avec le Cresica, notamment l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), les établissements de santé publics et privés et les autorités sanitaires locales. Il contribuera à la valorisation scientifique des travaux par des publications, communications et actions de transfert de connaissances et accompagnera les formateurs et les étudiants dans la formation *à et par la recherche* (initiation, méthodologie, production de savoirs).

Contacts utiles :

Mathieu BUFFET, directeur du département ST : mathieu.buffet@unc.nc

Nicolas LEBOUVIER, directeur de l'unité de recherches ISEA : nicolas.lebouvier@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : rh@unc.nc

Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

au plus tard le 31/01/2026

Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)

(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Être maître de conférences ou professeur des universités titulaire**, en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation



Il convient cependant de souligner que le recrutement d'un professeur des universités sur un poste de maître de conférences n'est pas possible, et inversement.

Modalités d'accueil en délégation ou en détachement des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique
(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans**, renouvelable sur demande de l'enseignant-chercheur ou chercheur, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billet d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur ou chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant·e-chercheur·e	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3^{ème} échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation